Image not found or type unknown

compte pro obligatoire pour infimière libérale?

Par **celine06110**, le **22/07/2009** à **17:51**

Bonjour,

je m'installe en septembre en tant qu'infirmiere liberale.
Je pensais ouvrir un deuxieme compte courant à ma banque, celui ci serait à usage professionnel.
Or ma conseillère me repond qu'une directive europeenne m'obligeait un ouvrir un compte pro vu qu j'aurais une immatriculation siret...
je lui ai dit que je relevais du regime "benefices non commerciaux" ,elle ne veut rien entendre...

Quelqu'un peut il me renseigner au sujet de cette fameuse directive ?
Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés